



Communiqué de presse

Syndicat des Métallos (FTQ)

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

La ministre Théberge doit retirer son projet de loi

Montréal, le 15 novembre 2005. Le gouvernement du Québec a déposé à l'assemblée nationale le projet de Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Il propose de remplacer l'actuelle Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance. « Ce projet va se traduire par une baisse de la qualité des services et paver la voie à des organismes à but lucratif. Bien que nous soyons un syndicat du secteur privé, nous croyons que l'entreprise privée n'a pas d'affaire dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces services parapublics doivent demeurer du domaine public. Nous demandons au gouvernement Charest de retirer ce projet de loi. Il contrevient à la mission première des Centres de la petite enfance (CPE) qui est d'être un régime éducatif accessible pour tous les enfants », a déclaré Marcel Sasseville, coordonnateur du Syndicat des Métallos (FTQ).

« Pourquoi changer une loi qui a fait ses preuves ? Selon le Premier ministre Paul Martin, c'est le Québec qui a été le modèle et la grande inspiration du plan national des garderies. Ce projet de loi prétend promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis aux enfants, de leur naissance jusqu'à leur admission à l'éducation préscolaire. Mais les coupures annoncées dans le réseau des CPE auront pour effet de réduire la qualité des services. Le budget affecté par ces coupures risque d'être celui attribué au matériel éducatif, à la formation continue et au soutien à la qualité tant en installation qu'en milieu familial. Dans certains cas, ces coupures pourraient toucher également des services spécifiques pour les enfants à besoin particulier. La ministre Carole Théberge doit protéger et améliorer l'actuel régime des CPE plutôt que le détruire », a poursuivi Gaétan Lyrette, permanent.

Danger d'une commercialisation du réseau

Ce projet de loi aura également pour effet de diminuer le nombre de Centres de la petite enfance qui sont des organismes à but non lucratif ou à les faire disparaître purement et simplement au profit de services de garde à but lucratif. « Pourtant, plusieurs études menées par des chercheurs à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) démontrent que la qualité des services offerts par les garderies à but lucratif est moindre. En effet 27% d'entre-elles ont été jugées de qualité inadéquate

contre 7% en CPE et près de 26% contre 7% pour une garderie en milieu familial rattachée au CPE. De plus, les permis de bureau des coordonnateurs en milieu familial seront accordés à une personne morale ou une société ou une association. Cela signifie non seulement que les CPE risquent de perdre 800 emplois mais qu'il y ait aussi une perte d'association avec les milieux familiaux au profit des garderies à but lucratif, d'où le danger de la commercialisation du réseau », a précisé Sonia Charrette, éducatrice au Centre de la petite enfance Au Jardin de Pierrot à Rouyn-Noranda et membre du Syndicat des Métallos (FTQ).

Impact sur l'accessibilité et la gestion démocratique

De plus, le Gouvernement se donne le droit d'augmenter les tarifs en tout temps. « Le pouvoir que s'arroge la ministre, de dire Sonia Charrette, aura un impact catastrophique sur les familles à faible et moyen revenu. La notion d'accessibilité sera encore une fois compromise. Ce plan veut aussi usurper aux parents, le pouvoir réel de décisions car il donne le droit à la ministre d'imposer la réglementation interne et de déterminer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Voilà deux autres raisons fondamentales pour demander au gouvernement libéral de retirer ce projet de loi. Il est en contradiction avec la mission première des CPE qui est de donner un service éducatif accessible pour tous les enfants ».

Le Centre de la Petite enfance Au Jardin de Pierrot regroupe 36 travailleuses et travailleurs syndiqués avec les Métallos depuis près de vingt ans. Il donne le service à 140 enfants en milieu familial et 80 enfants en installation.

(30)

Renseignements : Marcel Sasseville, Syndicat des Métallos (FTQ), (514) 973-1170
 Gaétan Lyrette, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 856-4082
 Sonia Charette, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 762-3001